

La Roche-sur-Yon, le jeudi 13 septembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU

1	TRAVAUX GIRATOIRE ZEDE MONGE - AVENANT LOT 2 GENIE CIVIL
----------	-----------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Par délibération du 23 janvier 2018, le Bureau a autorisé la signature des marchés pour l'opération d'aménagement d'espaces publics – rues Monge et Zédé.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise GUICHETEAU pour un montant total de 115 085,94 € HT.

Le présent avenant n° 1 a pour objet l'augmentation du montant global du marché en raison de travaux supplémentaires pour le bon achèvement de l'ouvrage (augmentation de l'épaisseur du béton notamment).

Ces travaux supplémentaires se montent à 1 729,26 € HT représentent un taux d'augmentation de 1,50 %, soit un montant global du marché de 116 815,20 € HT.

Il est proposé d'autoriser la conclusion de cet avenant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Par délibération du 14 octobre 2008, la communauté de communes du Pays Yonnais a approuvé le principe de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Par délibération du 24 février 2010, cette convention a été transférée à la compétence de l'agglomération (en remplacement de la communauté de communes du Pays Yonnais).

Par délibérations du 9 septembre 2014 et du 16 juin 2015, le Bureau d'agglomération a successivement approuvé le principe de dématérialisation des actes budgétaires et le changement de tiers de télétransmission.

Il est aujourd'hui proposé de signer une nouvelle convention qui abroge et remplace celle signée le 22 décembre 2008. Cette nouvelle convention approuve, en plus des actes déjà dématérialisés, la télétransmission des actes de la commande publique (marchés publics, concessions, et leurs avenants).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE FIGOMEX - ZAE L'ERAUDIÈRE - DOMPIERRE-SUR-YON
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZAE l'Eraudière à Dompierre-sur-Yon, au profit de la société FIGOMEX, pour la création d'une antenne locale lui permettant de développer ses activités de distribution d'équipements de protection individuelle, de produits consommables pour le bâtiment, les travaux publics et les collectivités et la vente de vêtements professionnels pour les métiers de bouche. L'entreprise a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 3 681m² à prélever sur les parcelles cadastrées section ZB numéros 248p et 249p lui permettant ainsi de créer un local d'environ 1 000 m² et 15 places de parkings.

Les parties se sont entendues sur un prix de 22,38€HT/m² soit 82 380,78 € HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE GRIP INK - ZAE L'ERAUDIÈRE - DOMPIERRE-SUR-YON
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZAE l'Eraudière à Dompierre-sur-Yon, au profit de la société GRIP INK. Actuellement locataire, elle souhaite pourvoir conforter et développer son activité. L'entreprise a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 500 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section ZB numéros 245p et 249p lui permettant ainsi de créer un local d'environ 1 000 m².

Les parties se sont entendues sur un prix de 22,38€HT/m² soit 55 950 € HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	L'ABRI BUS VOYAGEURS CONNECTE : VITRINE DE L'INNOVATION EN VENDEE
----------	--------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Dans le but d'exposer les dernières avancées sur les sujets liés à la Ville Intelligente, l'Université de Nantes, la société SPIE CityNetworks et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon vont collaborer dans le cadre d'un projet qui consiste en l'implantation d'un abri voyageurs connecté et innovant sur le site universitaire de la Courtaisière.

Cet abri voyageurs fournira un accès haut-débit aux usagers, permettra de recharger son téléphone via des ports USB et fournira l'accès à une multitude d'informations et de services via son écran tactile. Le tout sera alimenté principalement par des énergies renouvelables (solaires et/ou éoliennes).

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature de la convention relative à ce projet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	SCHEMA DIRECTEUR MODES DOUX - RIVES DE L'YON / LA ROCHE-SUR-YON - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La procédure a pour objet des travaux d'aménagement sur un secteur qui s'étend du carrefour de la rue des Tamaris et le chemin des Magnolias (RD36) à Saint-Florent-des-Bois au chemin de la Caillaudière à La Roche-sur-Yon.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté le 4 septembre 2018, et conformément aux critères énoncés, il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer le marché subséquent comme suit :

- CHARIER/EIFFAGE - 85190, pour un montant contractuel de 344 534,24 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA ZI LA FOLIE ET CREATION DE PRETRAITEMENTS SUR LA STATION D'EPURATION DE LA CHAIZE LE VICOMTE
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux suivants : travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la ZI La Folie et création de prétraitements sur la station d'épuration de La Chaize-Le-Vicomte.

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-après :

Lot n° 01 – Extension du réseau d'assainissement des eaux usées

Lot n° 02 – Création de nouveaux prétraitements sur la station d'épuration

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer le lot n° 02 - Création de nouveaux prétraitements sur la station d'épuration, comme suit :

- Entreprise SAUR (85033 LA ROCHE-SUR-YON), pour un montant contractuel de 263 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYDEV - LES CLETRES - LA CHAIZE LE VICOMTE
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Bureau communautaire est appelé à approuver les conventions de servitude au profit du SYDEV relative à l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et d'un ouvrage de distribution publique d'électricité, pour le projet de la Boulangère, sur la parcelle cadastrée ZS numéro 120, située Les Clêtres à la Chaize-le-Vicomte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	AGRANDISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES OURSONS » (MOILLERON-LE-CAPTIF) - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Par délibération en date du 20 juin 2017, le Bureau d'Agglomération a autorisé le lancement de la procédure de marché de maîtrise d'œuvre, tout en approuvant le programme de l'opération. A l'issue d'une procédure adaptée, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été attribuée à AAC RIGOLAGE. La présente délibération a pour objet l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par la maîtrise d'œuvre.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	ACQUISITION AUPRES DE L'EPF DE LA VENDEE D'UNE EMPRISE FONCIERE BOULEVARD LOUIS BLANC EN VUE DE LA REALISATION D'UN MULTI-ACCUEIL - LA ROCHE-SUR-YON - MODIFICATION
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Par délibération du 23 janvier 2018, le Bureau communautaire a approuvé l'acquisition auprès de l'EPF de la Vendée d'une emprise foncière d'environ 5 317 m² en vue de la réalisation d'un multi-accueil.

Il s'avère que le prix de vente initial s'est basé sur une TVA sur marge alors que la TVA sur prix total s'applique sur cette opération.

Le Bureau est donc appelé à approuver le nouveau prix de vente de 187,44 € TTC du m² soit 996 640,66€TTC.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DE PARKINGS ET ACCESSOIRES AU PROFIT DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON SECTEUR DE L'IUFM - MODIFICATION
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Par délibération du 23 janvier 2018, le Bureau communautaire a approuvé l'acquisition auprès de l'EPF de la Vendée d'une emprise foncière d'environ 5 317 m² en vue de la réalisation d'un multi-accueil.

Le prix de cession n'ayant pas été calculé selon la bonne TVA à savoir celle sur le prix total, une délibération modificative en date du 11 septembre 2018 a validé le nouveau prix de vente de 187,44 € TTC du m².

Par voie de conséquence, la délibération du 22 mars 2018 approuvant la cession auprès de la Ville de La Roche-sur-Yon d'une emprise foncière d'environ 3 400 m² en vue de la réalisation du parking et ses accessoires en accompagnement du multi-accueil doit être modifiée pour prendre en compte le nouveau prix de vente.

Le Bureau est donc appelé à approuver le nouveau prix de vente de 187,44 € TTC du m².

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	SUBVENTIONS PARC PRIVE
-----------	-------------------------------

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Dans le cadre de sa politique d'aide à l'habitat privé, La Roche-sur-Yon Agglomération a mis en place des dispositifs d'aides aux particuliers.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur 57 demandes de subventions à l'attention de propriétaires bailleurs et occupants dont le total s'élève à 182 408 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah